

Année	n° CM	n° DCM	page
2021	04	57	1/2

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

et d'affichage

10 juin 2021

A/R préfecture

22 juin 2021

Date d'affichage

22 juin 2021

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 23

Votants 26

L'An deux mille vingt-et-un

Le 17 juin à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire,

Etaient présents :

Didier GUEDES, Laura JAMBOU, Frédéric PERROT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Michel COADOUR, Sophie PATTEE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwënola COLLIOU, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Isabelle MAUGEAIS, Sandrine CARIOU, Morgane PIRON, Magalie PORTAS, Erwan PADELLEC, Grégory GUERIN, Chantal CULIOLI, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Sylvie BONTONNOU-LE BRIS, Gilles MORVAN.

Ont donné procuration :

Anne-Marie HENAFF a donné procuration à Pascal PRIGENT,
Aurélien LE BOT a donné procuration à Donaïg JOUBIN,
Carine ROUZE a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN.

Absent :

Philippe LE FLOCH

Madame Sophie PATTEE a été élue secrétaire de séance.

DCM 2021-57

Objet :

Affaires financières

Pour rappel, lors du Conseil Municipal du 25 mars 2021 il a été décidé d'harmoniser la tarification de l'ALSH été avec la prestation ALSH périscolaire des mercredis et des petites vacances.

Aussi les tarifs ci-dessous rappelés s'appliqueront aux accueils des mercredis et des petites vacances durant toute l'année scolaire 2021/2022.

Tarifs accueil
périscolaire et
extra scolaire
année 2021/2022

① ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE – mercredis et petites vacances
Tarifs fixés en Conseil Municipal du 25 mars 2021

Revenus mensuels par foyer	Enfants commune			Enfants hors commune		
	Tarif 2021 à la journée avec repas			Tarif 2021 à la journée avec repas		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants & +	1 enfant	2 enfants	3 enfants & +
0 - 650 €	7.00	6.35	5.52	7.00	7.00	7.00
651 – 1 600 €	7.00	7.00	7.00			
1 601 € - 2 625 €	10.72	9.69	8.45	13.40	11.50	10.56
2 626 € - 4 200 €	13.54	12.42	11.29	16.94	15.53	14.13
> 4 201 €	16.39	15.25	14.13	20.48	19.05	17.64

Année	n° CM	n° DCM	page
2021	04	57	2/2

Il reste cependant à fixer des tarifs pour les demi-journées. Sur avis favorable de la commission finances et personnel du 08 juin 2021 il est proposé une augmentation de 0.5 % conforme aux taux de l'inflation.

Revenus mensuels par foyer	<u>Enfants commune</u>			<u>Enfants hors commune</u>		
	Tarif 2021 à la ½ journée sans repas					
	1 enfant	2 enfants	3 enfants & +	1 enfant	2 enfants	3 enfants & +
0 - 650 €	1.36	1.16	1.02	1.51	1.51	1.51
651 – 1 600 €	1.51	1.51	1.51			
1 601 € - 2 625 €	3.97	3.41	2.83	4.94	4.23	3.55
2 626 € - 4 200 €	5.38	4.80	4.23	6.72	6.01	5.30
> 4 201 €	6.80	6.22	5.67	8.48	7.79	7.07

NB : il est possible de mettre son enfant à la ½ journée AVEC repas. Dans ce cas le repas est facturé au même tarif que le restaurant scolaire.

② ACCUEIL PERI-SCOLAIRE – garderie

Ici aussi la Commission Finances et Personnel a proposé une augmentation de 0.5 %.

Revenus mensuels par foyer	Garderie soir ou matin ≤ 1 heure	Garderie soir ou matin > 1 heure
0 €-1 600 €	1.01 €	2.01 €
+1 600€	1.41 €	2.49 €

Après en avoir délibéré ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Fait à PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H, le 17 juin 2021,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal PRIGENT

